Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260220-2026_01_11-DE

Délibération du conseil municipal du 19 février 2026

Délibération n° 2026-01-11
Classification : Finances locales / Subventions
Objet : Demande de subvention région Bretagne - Achat d'une tribune télescopique

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 7

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à 19 h, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 13 février, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, maire.

Présents : Mmes Patricia Guillemain, Josiane Le Bourne, Marie-Françoise Le Jossec, Valérie Margnac, Patricia Odaert.
MM. Patrick Connan, Jean-Pierre Dhuy, Michel Drian, Gilbert Gouzerh, Alain Halter, Christian Le Baron, Pascal Marteau, Dominique Riguidel.

Absents excusés : Mmes Anne-Sophie Bézier, Hélène Bihan, Béatrice Le Bars, Isabelle Le Blé, Mathilde Le Piouffle, Jocelyne Lorgeray, Florence Sévéno
MM. Cédric Barbary, Olivier Cabelguen, Yves Le Bail, Damien Plunian.

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Mme Anne-Sophie Bézier a donné procuration à Mme Valérie Margnac
- Mme Hélène Bihan a donné procuration à M. Patrick Connan
- Mme Béatrice Le Bars a donné procuration à Mme Marie-Françoise Le Jossec
- Mme Isabelle Le Blé a donné procuration à Mme Patricia Odaert
- Mme Mathilde Lepioufle a donné procuration à Mme Josiane Le Bourne
- Mme Jocelyne Lorgeray a donné procuration à M. Michel Drian
- Mme Florence Séveno a donné procuration à M. Gilbert Gouzerh

Exposé

Le Maire expose que la commune envisage d'aménager une tribune télescopique au sein de l'espace culturel du Roëlan, et ce afin d'améliorer le confort des spectateurs qui assistent aux spectacles organisés tout au long de l'année au sein de l'espace culturel.

La mise en place d'une centaine de gradins amovibles doit apporter une réelle plus-value à la qualité de l'accueil du public au sein de cet équipement tant pour les spectacles organisés par le service culturel que pour les associations.

Le Maire précise que la Région Bretagne peut apporter son soutien financier pour l'acquisition de matériel scénique destiné à la diffusion artistique (type gradins), représentant un taux maximum de 20% des dépenses éligibles, dans la limite de 150 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260220-2026_01_11-DE

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de valider le plan de financement ci-dessous,
- de solliciter de la part de la Région Bretagne, une subvention de 18 422 € au titre sa politique culturelle,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

DÉPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Tribune télescopique	92 108 €	Région Bretagne	18 422 €	20 %
		Autofinancement (sous-total) :	73 686 €	80 %
TOTAL	92 108 €	TOTAL	92 108 €	100%

Fait à Erdeven, le 20 février 2026

La Secrétaire de séance
Patricia Guillemain

Le Maire
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN 56 (Morbihan)

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*